

Acte de nomination du président

A.M RENOVBAT

S.A.S AU CAPITAL DE 1.000,00 EUROS

Siège Social : 3 avenue de la Créativité - 59650 Villeneuve d'ASCQ

Les soussignés :

M. ACHOUR Mohamed Rachid
né le 29 janvier 1991 à Hammamet (Algérie), de nationalité Française,
demeurant au 41 rue des Piats - 59200 Tourcoing,

M. AYOUB Abdelkader,
né le 11 août 1983 à Lille, de nationalité française
demeurant au 4 avenue du Maréchal Delattre de Tassigny - 59320 Haubourdin,

ont procédé à la nomination du Président de la Société pour une durée indéterminée, à savoir :

M. ACHOUR Mohamed Rachid
né le 29 janvier 1991 à Hammamet (Algérie), de nationalité Française,
demeurant au 41 rue des Piats - 59200 Tourcoing.

M. ACHOUR Mohamed Rachid déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées, et entrera effectivement en fonction à partir du jour où la Société aura été immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés.

Il affirme n'être frappé d'aucune incapacité, interdiction ou déchéance susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

II – Pouvoirs du président

Le président exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et réglementaires et dans les conditions prévues aux présents statuts.

III – Rémunération du président

Le président de SASU est mandataire social et non salarié.

Le droit du travail ne s'applique pas puisqu'il ne s'agit pas d'un contrat de travail.

Le président de SASU n'est donc pas obligatoirement rémunéré au titre de son mandat social.

S'agissant d'un mandat social et non d'un rôle technique, M. ACHOUR Mohamed Rachid ne percevra aucune rémunération au titre de ce mandat, toutefois il sera indemnisé sur justificatifs de tous les frais qu'il pourrait être amené à engager pour le compte de la société, notamment les frais de représentation et de déplacement.

Fait à Tourcoing, l'an deux mille vingt-quatre, le 02 mai.

Signature des actionnaires

M. ACHOUR Mohamed Rachid



M. AYOUB Abdelkader

